



Ville de SAINT-GERMAIN-DU-PUY  
CHER

*En exercice : 29*

*Présents : 23*

*Absents représentés : 5*

*Absent non représenté : 1*

*Ne prennent pas part au vote : /*

*Votants : 28*

*Date de convocation : 5 décembre 2023*

*Date d'affichage de la convocation : 5 décembre 2023*

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal**

### **Séance du 12 décembre 2023**

#### **Délibération n° DEL.2023-12-118**

#### **Modification du plan de financement relatif à l'aménagement de la Sablette**

Le 12 décembre 2023 à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Christine BAUDOUIN, Maire

**Présents :** AILLOT Sonia. BAUDOUIN Marie-Christine. BIESSE Thierry. BROUSSE Franck. CLOSTRE Jacques. CORBION Rémy. DACQUIN Sébastien. DESROCHES Gilles. DUPLAIX Nathalie. DUR-TOMAS Chantal. FLEURIER-LEFORT Gaëlle. FOSSET Jean-François. GAUTRON Marina. GIRARD LEBRUN Sandra. GUINET Nadège. LE PAVOUX Éric. LECLERC Stéphanie. LEUILLER Patricia. MERCIER Martine. MIGNON Brigitte. MONDON Josiane. PRUDENT Adrien. PRUDENT Didier.

**Absents ayant donné un pouvoir :** CATON Samuel à LECLERC Stéphanie. GROSJEAN Yoann à PRUDENT Didier. JORO Vincent à LE PAVOUX Éric. LEGER Pauline à FLEURIER-LEFORT Gaëlle. MANIVERT Sonia à MONDON Josiane.

**Absent non représenté :** MEGHERBI Djamel.

**N'ont pas pris part au vote :** /

**Secrétaire de séance :** PRUDENT Didier.

**Rapporteur** : La Maire

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet concernant l'aménagement de la Sablette,

Vu les délibérations n°DEL.2021-10-58 du Conseil Municipal du 5 octobre 2021, n° DEL.2023-02-06 du Conseil Municipal du 28 février 2023 et n° DEL.2023-07-61 du Conseil Municipal du 5 juillet 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission Municipale « développement économique, finances, politique contractuelle, personnels, communication » réunie le 21 novembre 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission Générale réunie le 28 novembre 2023,

Considérant qu'il convient de modifier le plan de financement approuvé par la délibération n° DEL.2023-07-61 du Conseil Municipal du 5 juillet 2023 afin de solliciter une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération Bourges Plus au titre du Fonds de Concours de Développement Touristique,

Le rapport de Madame la Maire au Conseil Municipal entendu,

Après en avoir délibéré,

- **MODIFIE** la délibération n° DEL.2023-07-61 du Conseil Municipal du 5 juillet 2023,
- **APPROUVE** le plan de financement relatif à l'aménagement de la Sablette comme suit :

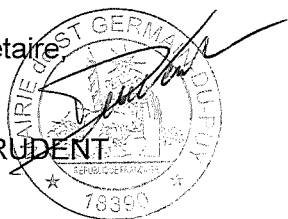
DÉPENSES (HT)		RECETTES (HT)	
Objet	Montant	Sources	Montant
Travaux	49 282,63 €	Région (CRST)	29 382,63 €
		Communauté d'Agglomération Bourges Plus (fonds de concours développement touristique)	10 000 €
		Commune de Saint Germain du Puy	9 856,53 €
<b>TOTAL</b>	<b>49 282,63 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>49 282,63 €</b>

- **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional Centre-Val-de-Loire au titre du CRST, de la Communauté d'Agglomération Bourges Plus au titre du Fonds de Concours de Développement Touristique,
- **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer et à suivre l'exécution de tous les documents se rapportant à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité.

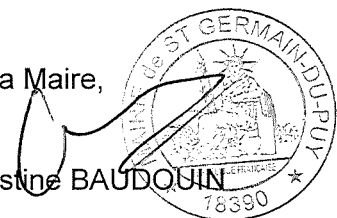
Le secrétaire

Didier PRUDENT



La Maire,

Marie-Christine BAUDOUIN



**Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication en date du 13 décembre 2023 par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Ville : <https://www.saintgermaindupuy.fr>**